



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incendies

Question écrite n° 16415

Texte de la question

Afin de mesurer ce que l'on peut considérer comme une catastrophe nationale, M Henri Bayard demande à M le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer pour les dix dernières années le nombre d'hectares de forêts qui ont été détruits par le feu et ce que cela représente en pourcentage par rapport à la surface de boisement nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Les superficies de forêts, de landes, de maquis et de garrigues parcourues par le feu en France lors des dix dernières années sont récapitulées dans le tableau ci-après : Voir tableau dans le JO no 46 (année 1989). Ces chiffres sont à rapprocher des superficies sensibles au feu qui sont de 4,3 millions d'hectares en zone méditerranéenne et de 15 millions d'hectares en France. Lors de l'année en cours qui a connu le bilan le plus sévère des dix dernières années, les superficies touchées par le feu ont donc représenté 1,3 p 100 des espaces sensibles méditerranéens et 0,5 p 100 des espaces boisés français. Enfin, il convient de noter qu'après les incendies, le couvert végétal détruit est reconstitué soit à la suite de replantations, soit naturellement, notamment lorsque des maquis ou garrigues ont été touchés. Il n'est donc pas possible de considérer que la forêt française a été amputée au cours des dix dernières années du cumul des surfaces annuellement touchées par le feu.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16415

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3356